



PRÉFET
DU HAUT-RHIN



Rapport d'activité 2018

Avril 2019



Direction Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations du Haut-Rhin

➔ Sommaire

Le mot de la direction.....	p. 3
Inclusion sociale (IS).....	p. 4 - 6
Logement.....	p. 7 - 9
Jeunesse, sport, vie associative, égalité (JSVAE).....	p. 10 - 11
Santé, protection animales et environnement (SPAÉ).....	p. 12 - 13
Sécurité sanitaire des aliments (SSA).....	p. 14 - 15
Concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF).....	p. 16 - 18
La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE).....	p. 19 - 20
Le secrétariat général.....	p. 21 - 23
Organigramme de la DDCSPP.....	p. 24
Glossaire.....	p. 25

➔ Le mot de la direction

En 2018, le projet de restructuration interne, pour adapter l'organisation et les pratiques managériales, a été finalisé pour simplifier et fluidifier le fonctionnement : les services « inclusion sociale » et « logement » ont été mis en place et le secrétariat général a été réorganisé.

Par ailleurs, cette année a une nouvelle fois été rythmée par des dossiers d'actualité lourds comme l'accueil de migrants, des urgences sanitaires (alertes, TIAC, FCO ...), médiatiques (E 171, Aïd), juridiques et financières. Il a fallu répondre aux multiples sollicitations, bilans et intermédiations, le tout souvent dans l'urgence.

La direction a pu compter, en toutes circonstances, sur la réactivité et le savoir faire des agents pour assurer les missions au plus près des territoires.

En 2018, la compétence, le savoir-faire individuel et collectif, le professionnalisme des équipes multidisciplinaires, engagées dans l'action pour décliner les politiques publiques en faveur de nos usagers, ont permis à la DDCSPP de remplir ses missions et d'atteindre ses objectifs.

Les agents ont une nouvelle fois démontré leur attachement aux valeurs de service public et au-delà de leur(s) métier(s), en liens avec les chefs de service et la direction. Qu'ils soient ici remerciés !

2019 devrait voir aboutir les réflexions engagées dans le cadre d'Action Publique 2022 et de la circulaire du 24 juillet 2018 relative à l'organisation territoriale des services publics. Des travaux, notamment de rapprochement des fonctions support entre DDI et Préfecture, sont programmés.

Par ailleurs, la DDCSPP continuera d'organiser son activité autour des quatre axes stratégiques, retenus et validés, à savoir : améliorer le fonctionnement interne pour gagner en visibilité et en efficacité, prioriser l'exercice des missions régaliennes, contribuer à la protection des publics vulnérables et conforter le rôle de la DDCSPP comme garant de la cohésion territoriale.

Je sais que les équipes auront à cœur de remplir leurs missions, dans le respect des compétences de chacun, dans l'intérêt des usagers et des territoires et ce de façon transversale, aux côtés des partenaires institutionnels et associatifs, pour répondre au double objectif de renforcement du lien social et de coordination des missions de prévention et de contrôle de l'État.

**La directrice départementale
Brigitte Lux**

➔ Inclusion sociale (IS)

L'activité en 2018 a été fortement impactée par la réorganisation interne, qui a été menée au cours du 1^{er} semestre et la mise en œuvre de la politique du « logement d'abord », qui a nécessité une mobilisation importante des agents et des partenaires institutionnels et associatifs.

Les faits marquants, sur les différents champs d'intervention en matière d'inclusion sociale, sont les suivants :



Dispositifs de veille sociale et d'hébergement

Renforcement du rôle et des missions du SIAO par :

- **L'installation d'un comité de pilotage**, présidé par le préfet, regroupant les principaux partenaires institutionnels et associatifs, chargé de suivre l'activité du SIAO et de définir les axes de travail prioritaires pour optimiser le fonctionnement et mieux répondre aux demandes d'hébergement ou de logement adapté des personnes sans domicile fixe ou en situation d'hébergement/logement précaire ;
- **L'appui au déploiement du nouvel outil national SI-SIAO** : le SIAO dispose désormais d'un outil unique qui devrait contribuer à l'amélioration des diagnostics et permettre une meilleure connaissance des parcours et des besoins ;
- **Le renforcement des moyens du SIAO** : 2 postes supplémentaires ont été créés en fin d'année pour développer le volet orientation vers le « logement adapté » et la mise en œuvre de la politique du « logement d'abord ».

Adaptation du dispositif d'hébergement généraliste :

- **Renforcement des dispositifs de veille sociale et d'hébergement en période hivernale** : des conditions météorologiques dégradées, une reprise des flux d'arrivées de ménages en demande d'asile et la présence d'un nombre important de personnes sans orientation 115 ont nécessité l'ouverture de 220 places d'hébergement d'urgence supplémentaires durant l'hiver 2017-2018, complété par un abri de nuit de 30 places et la mobilisation de 57 places supplémentaires lors du déclenchement du plan « Grand froid ». La mise en œuvre du plan hivernal a donné lieu à un financement État à hauteur de 980 000 € : 750 personnes ont pu être mises à l'abri.
- **Pérennisation de places à la sortie du dispositif hivernal** : 44 places d'hébergement ont pu être pérennisées dont 30 pour des familles, 8 pour des hommes seuls et 6 pour des femmes victimes de violences.

Mise en place de la convergence tarifaire des CHRS :

Une nouvelle tarification des CHRS a été mise en place au titre des groupes homogènes d'activité et de missions (GHAM) et des tarifs plafonds nationaux.

Reconfiguration et adaptation des dispositifs d'hébergement pour demandeurs d'asile

1150 demandeurs d'asile ont été enregistrés au guichet unique d'accueil en 2018, soit une baisse de 23% par rapport à 2017. Les flux ont connu des variations importantes en cours d'année, ce qui a généré de fortes tensions sur le « 115 » et le dispositif hôtelier, le dispositif dédié à l'accueil des demandeurs d'asile (Dn@) ne pouvant répondre à l'ensemble des demandes. Une gestion plus efficiente de l'offre a cependant été recherchée à travers :

- **L'ouverture de 50 places supplémentaires d'hébergement d'urgence (HUDA)** sur les agglomérations de Mulhouse et Colmar ;

- **Le renforcement des capacités hôtelières** pour permettre une mise à l'abri des ménages les plus vulnérables dans l'attente d'une réorientation vers le Dn@ ;

- **Le maintien de 82 places en Centres d'Accueil et d'Orientation (C.A.O.)** pour la relocalisation des migrants en provenance de la région parisienne ;

- **Un suivi régulier des présences indues des ménages ayant obtenu le statut de réfugiés et hébergés dans les structures du DN@ :** elle a permis d'assurer une bonne fluidité des places en maintenant le taux de présence induite en dessous de la cible nationale (2% des personnes hébergées).

Mise en œuvre du « Logement d'abord »

Dans ce cadre, les services de la DDCSPP ont contribué au montage du dossier de candidature et finalisé la convention de partenariat.

Copilotage de la mise en œuvre accélérée du « logement d'abord »

La ville de Mulhouse a été retenue, avec 23 autres territoires, pour expérimenter une mise en œuvre accélérée du « logement d'abord ». Le soutien financier de l'État pour la mise en œuvre des actions s'élève à 300 000 €. Par

ailleurs, la DDCSPP a assuré une participation régulière aux différentes instances : comité de pilotage, comité technique et groupes de travail.

Déploiement du plan de relance des pensions de famille et de l'intermédiation locative

La consolidation et la diversification de l'offre de logement adapté, alternative à l'hébergement, se sont traduites par :

- L'ouverture de 30 nouvelles places en pensions de famille ;

- Le lancement d'un appel à projets pour le déploiement de 140 logements en intermédiation locative : 33 logements ont été financés en 2018.

L'accompagnement et l'intégration des étrangers en situation régulière et des réfugiés

Cette mission a connu un développement important en 2018 :

- **Instruction des dossiers et gestion des crédits d'accompagnement des étrangers en situation régulière :** 21 demandes de subvention ont été instruites dans le cadre d'un appel à projets et 19 actions ont été financées. Les crédits délégués ont permis de soutenir, en plus des actions habituelles d'apprentissage de la langue française et d'accès aux droits, des projets expérimentaux de formation linguistique à visée professionnelle et d'accès à l'emploi à destination de personnes primo-arrivantes ou réfugiées, signataires du contrat d'insertion républicaine (CIR).

- **Mobilisation accrue sur la question du relogement des réfugiés :** Favoriser un accès rapide au logement est devenu un enjeu essentiel pour renforcer l'autonomie des réfugiés et éviter l'embolie du dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile. Pour atteindre cet objectif, le service a :

- animé une commission de suivi des situations, en lien avec les partenaires mobilisés en faveur de l'accès au logement et de l'intégration des réfugiés ;

- renforcé les moyens alloués aux opérateurs pour l'accompagnement social dans le logement : financement de 5 postes de travailleurs sociaux, dédiés à l'accompagnement vers et dans le logement, à compter du second semestre. Au 31/12/2018, 45 mesures d'accompagnement ont été mobilisées ;

- pérennisé 15 places spécifiques en logement accompagné pour les jeunes réfugiés ne pouvant accéder immédiatement à un logement ordinaire, faute de ressources.

Au total, 196 logements classiques ou adaptés ont été mobilisés en faveur de 497 personnes réfugiées ou « réinstallées ».

La protection des majeurs vulnérables

Le financement de l'activité des services tutélaire et des mandataires individuels a connu d'importantes évolutions :

- poursuite de la convergence tarifaire entre services, en lien avec la DRDJSCS, à partir d'une analyse des 4 indicateurs-socle ;
- mise en œuvre de la réforme du système de

participation des personnes au financement de leurs mesures ;

- dématérialisation des informations et justificatifs pour le calcul des financements des MJPM avec la mise en place d'une plateforme collaborative (OCMI).

Les missions d'inspection et de contrôle

• **Dans le champ des tutelles aux majeurs protégés :** deux mandataires ont été contrôlés sur les 4 initialement prévus ;

• **Dans le champ du handicap :** le service a vérifié 80 déclarations de séjour (« Vacances Adaptées Organisées ») et 2 séjours ont fait l'objet d'un contrôle sur place ;

• **Dans le champ de l'hébergement :** 1 CHRS et 1 CPH ont fait l'objet d'une inspection ;

• **Dans le champ de l'intégration :** 1 action ASL (atelier socio-linguistique) a été contrôlée.



Les chiffres clés de 2018

- ↪ 32 906 220 € de crédits d'intervention.
- ↪ 1567 places d'hébergement généraliste,
- ↪ 357 places de logement adapté : maisons-relais, résidences-accueil, intermédiation locative,
- ↪ 1431 places en résidences sociales ; 533 places en foyers travailleurs migrants,
- ↪ Un financement État sur le BOP 177 à hauteur de 18 648 116 €,
- ↪ 16 opérateurs conventionnés au titre de l'ALT1 (aide aux associations logeant à titre temporaire des personnes défavorisées) pour un montant de 1 733 882 €.
- ↪ 686 places en C.A.D.A (centres d'accueil pour demandeurs d'asile),
- ↪ 255 places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile,
- ↪ 80 à 100 places d'hébergement hôtelier,
- ↪ Un financement État sur le BOP 303 de 7 497 146 €.
- ↪ 3538 mesures de protection des majeurs vulnérables (services tutélaire), et 1098 mesures pour les mandataires individuels,
- ↪ 5 services tutélaire et 28 mandataires individuels,
- ↪ Un financement État sur le BOP 304 de 6 128 059 €.
- ↪ 19 actions financées en matière d'intégration des réfugiés et d'apprentissage de la langue française ;
- ↪ 83 places de CPH (centre provisoire d'hébergement),
- ↪ Un financement État sur le BOP 104 de 630 758 €.
- ↪ Instruction de 80 demandes de séjours pour personnes adultes handicapées (Vacances Adaptées Organisées) et 2 contrôles de séjours effectués.

➔ Logement

L'activité 2018 a été fortement impactée par :

- Les travaux pour l'élaboration du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et la charte de prévention des expulsions locatives ;
- L'ouverture du logiciel EXPLOC aux huissiers pour la transmission des actes relatifs à la procédure d'expulsion ;
- L'élaboration et la mise en œuvre, dans quatre intercommunalités du département, des conventions intercommunales d'attributions (CIA), prévues par l'article 97 de la loi A.L.U.R. en matière de réforme des attributions de logement social.

La prévention des expulsions

Prévention et gestion des expulsions

- 1184 assignations en résiliation de bail (11% de moins qu'en 2017) ont été reçues et ont fait l'objet d'un courrier de prévention au locataire, l'incitant à se présenter à l'audience et à contacter un service social pour l'accompagner dans ses démarches ;
- 948 commandements de payer ont été signalés. Parmi eux, 751 concernent des locataires du parc privé qui ont été informés des coordonnées des services sociaux pouvant les aider.

Les deux sous-commissions de la CCAPEX ont reçu 1420 saisines en 2018 (stable par rapport à 2017). Elles se sont réunies 19 fois au cours de l'année pour examiner 1260 situations.

Le service logement travaille, au quotidien, avec les services des sous-préfectures, le service inclusion sociale et le 115 pour favoriser une recherche de solution rapide et efficace évitant le recours de la force publique et l'expulsion effective.

Il est à noter que 2018 a connu plusieurs situations d'expulsions concernant des personnes âgées sans solution de relogement.

Charte de prévention des expulsions

Le service logement s'est investi, avec le Conseil Départemental, dans l'élaboration de la nouvelle charte de prévention des expulsions locatives en :

- réalisant un bilan de la charte de prévention des expulsions locatives 2010-2016 ;
- menant une enquête sur le fonctionnement de la CCAPEX et les engagements de la précédente charte ;
- en organisant une CCAPEX plénière pour lancer les travaux de la nouvelle charte et 2 groupes de travail, qui ont réuni à chaque fois près de 40 partenaires, pour définir les actions à engager pour réduire les expulsions.

Ces travaux vont se poursuivre au 1^{er} semestre 2019, avant la signature d'une nouvelle charte.



L'accès au logement social et le droit au logement

Mobilisation du contingent préfectoral

- 781 demandes ont été enregistrées au cours de l'année (hausse de 2%) dont 134 n'étaient pas éligibles au dispositif. Les 647 autres demandes ont été validées et les ménages reconnus prioritaires pour accéder à un logement du contingent préfectoral ;
- 158 ménages reconnus prioritaires en 2017 dans le contingent préfectoral restaient encore à reloger, soit un total de 805 ménages dont 419 ont été relogés en 2018 ;
- Pour ces ménages, 72 jours ont été en moyenne nécessaires pour se voir attribuer un logement par un bailleur social ;
- En plus de ces 419 relogements, les bailleurs identifient eux-mêmes des publics prioritaires éligibles au contingent. Ainsi, en 2018, 466 ménages ont pu bénéficier de cette labellisation pour accéder à un logement en priorité ;
- 200 ménages ont en revanche « perdu » le bénéfice de la labellisation pour n'avoir pas renouvelé leur demande de logement social ou en raison d'un trop grand nombre de refus suite à une proposition de logement ;
- Au total, sur un objectif de 1100 attributions de logements aux ménages du contingent préfectoral, 920 ont été confirmées avec une entrée dans les lieux en 2018. 85% du volume identifié dans le département a donc été utilisé.

Droit au logement opposable (DALO)

- 166 recours ont été examinés par la commission départementale. La baisse du nombre de recours constatée en 2017 (123 dossiers) ne s'est donc pas confirmée en 2018 ;
- 90% des demandes émanent de personnes menacées d'expulsion, sans logement, hébergées en structure d'hébergement ou chez un tiers ;
- Le profil type du requérant est une personne entre 25 et 55 ans, seule avec ou sans enfant à charge, de nationalité française, gagnant moins de 1 SMIC et recherchant un logement sur Colmar Agglomération ou Mulhouse Agglomération ;
- Pour 50% de ces situations, le recours est déclaré favorable tandis que 20% de plus ont trouvé une solution avant l'examen en commission départementale ;
- Toutes les personnes reconnues prioritaires se voient proposer un logement ou un hébergement. Ce taux montre l'efficacité de la collaboration entre le service logement, les bailleurs sociaux et les associations du territoire ;
- Toutefois, il est à noter que 42% des ménages refusent la proposition de relogement qui leur est faite. Ce taux particulièrement élevé peut s'expliquer en partie par le fait que le département n'est pas un territoire tendu et que les personnes trouvent une autre solution.

Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)

Le service logement assure la gestion, le suivi et le financement d'associations dans le cadre de l'accompagnement vers et dans le logement de familles, reconnues prioritaires DALO ou non, pour leur permettre de se maintenir durablement ou d'accéder à un logement pérenne.

En 2018, cinq conventions ont été signées avec des opérateurs pour un total de 154 217 € pour l'accompagnement de plus de 250 ménages.

Animation territoriale de la politique du logement

Réforme de la gestion de la demande et des attributions des logements sociaux

- Tout au long de l'année, le service a été mobilisé pour accompagner les 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés par la mise en œuvre de la réforme issue des lois ALUR et Égalité et Citoyenneté ;
- Mulhouse Alsace Agglomération, Colmar Agglomération, Saint-Louis Agglomération et la communauté de

communes de Thann-Cernay ont examiné la question des attributions de logements sociaux sur leurs territoires respectifs et les modalités à mettre en place pour atteindre des objectifs en faveur de la mixité sociale dans et en dehors des quartiers les plus fragiles ;

- Des conférences intercommunales du logement (CIL) ont été réunies sur ces 4 territoires et le service a contribué aux travaux pour l'élaboration des conventions intercommunales d'attributions (CIA) fixant le cadre des orientations et des objectifs.

La commission de conciliation

Le service assure la gestion de la commission de conciliation qui permet aux locataires et aux propriétaires de résoudre un litige par la voie de la médiation.

Cette commission s'est réunie 4 fois en 2018 pour examiner 14 situations. 40 saisines ont été reçues en

2018 (contre 60 en 2017), dont seulement 28 étaient recevables.

Malgré une diminution de ce nombre, l'efficacité du dispositif demeure avérée avec une conciliation réussie dans 11 cas sur 14.

Les chiffres clés de 2018

- Prévention des expulsions : 1260 situations examinées en CCAPEX ;
- Contingent préfectoral : 920 ménages relogés, mais un taux de refus des propositions de relogement encore très élevé et environ 200 ménages pour lesquels aucune solution n'a été trouvée ;
- DALO : 166 recours, 100% des ménages reconnus prioritaires et urgents se voient proposer une solution, mais presque la moitié la refuse.



➔ Jeunesse, sport, vie associative, égalité (JSVAE)

Sport

Le centre national pour le développement du sport (CNDS) souhaite réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et priorise le sport santé, l'éthique, l'accessibilité et la professionnalisation du mouvement sportif. L'enveloppe départementale s'est élevée à 799 079 €, dont 476 419 € pour la part territoriale (comités départementaux sportifs et clubs), 307 660 € consacrés à l'emploi et à l'apprentissage, et 15.000 € pour le dispositif « J'apprends à nager ».

La campagne 2018 a été marquée par le passage obligatoire au « compte-asso » pour le dépôt des demandes de subvention, ce qui a nécessité un accompagnement important et l'organisation de multiples réunions de formation et d'information générale. La situation de chaque discipline sportive a été examinée avec les comités départementaux. Les crédits consacrés aux équipements sportifs ont été recentrés autour des équipements structurants en géographie prioritaire. Le Ministère recense chaque année les équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) avec le concours des communes.

La DDCSPP exerce également une mission de police administrative (déclaration des éducateurs sportifs professionnels, équivalences de diplômes, délivrance des cartes professionnelles, contrôle des établissements d'activités physiques et sportives), pour garantir la qualité des prestations et la sécurité des pratiquants. Une attention particulière a été portée aux centres de remise en forme, aux baignades et aux centres équestres.



Accueils collectifs de mineurs

Le législateur place sous la protection du représentant de l'État dans le département tout mineur dès son inscription dans un établissement scolaire, accueilli hors du domicile parental à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs, dans le cadre d'un accueil collectif à caractère éducatif (art. L.227-4 du code de l'action sociale et des familles). Le pouvoir de police administrative dont dispose le préfet (article L.227-9 du CASF) vise à garantir la sécurité physique ou morale des mineurs.

Cette année, une attention particulière a été portée à la promotion des sports de nature en accueils collectifs de mineurs, pour développer l'autonomie de l'enfant et cultiver le vivre-ensemble. Un séminaire, organisé en novembre à Mulhouse, a regroupé 79 personnes et 41 structures.

Deux structures sont soutenues par l'État en tant que lieux de ressources et de promotion du développement de la qualité pédagogique de l'offre éducative : « Animation Enfance du Haut-Rhin » pour les moins de 12 ans, et « Enfance plurielle » pour l'inclusion des enfants en situation de handicap, dans les établissements d'accueil du jeune enfant et les accueils collectifs de mineurs.



Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les accueils de loisirs, organisés dans le cadre d'un PEDT (projet éducatif territorial) bénéficient de conditions de fonctionnement assouplies. Le retour de la quasi-totalité des communes à la semaine de 4 jours a conduit à la caducité des PEDT concernés et à l'application de la réglementation antérieure concernant l'encadrement (accueils péri et extra-scolaires). Le nouveau dispositif « Plan mercredi » vise à organiser des accueils de mineurs de qualité le mercredi et à valider de nouveaux PEDT.

Jeunesse, éducation populaire et parentalité

Les missions exercées touchent à l'accès aux loisirs, aux politiques éducatives, à l'engagement des jeunes ou à la qualité éducative des accueils de mineurs. Les moyens mobilisés en jeunesse (61 824€) ont permis de soutenir le réseau associatif et d'améliorer la qualité dans les accueils de mineurs à travers diverses actions ciblées (lectures citoyennes, jeunes dans la nature, etc.). La mise en place d'une « **boussole des jeunes** » doit permettre à terme de promouvoir un nouveau service numérique destiné aux jeunes pour mieux les informer sur le logement et l'emploi, d'abord sur le secteur mulhousien, puis sur l'ensemble du département.



Le **service civique**, qui permet aux 16 à 25 ans de s'engager, sans condition de diplôme, dans une mission d'intérêt général, a poursuivi son développement avec 1189 jeunes volontaires en mission en 2018 et 12 nouveaux agréments

délivrés. La DDCSPP a également copiloté avec la CAF le **réseau parents 68**, accompagné 181 projets en lien avec des réseaux locaux qui développent des actions en faveur de la parentalité, et assuré le suivi d'un nombre croissant de **pupilles de l'État** (50).



Vie associative

Le service a accompagné les structures tout au long de l'année (aide au montage de projets, valorisation des pratiques, création d'outils pédagogiques) et a géré **30 postes FONJEP** (aide à la rémunération des animateurs professionnels), dont 2 attribués à **deux centres de ressources et d'informations des bénévoles** (Profession Sport et Loisirs Alsace et UDBA) qui conseillent et accompagnent les associations au quotidien.

Le soutien à la vie associative se traduit également par la délivrance **d'agréments** à certaines associations, et l'attribution de distinctions (**médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif**) aux responsables, dirigeants ou pratiquants les plus méritants. 47 médailles ont été attribuées, le 6 novembre, en Préfecture.

La création en 2018 d'un volet « fonctionnement et actions innovantes » du **Fonds pour le développement de la vie associative** a permis de soutenir diverses actions, le fonctionnement de nombreuses associations et de favoriser les projets les plus structurants pour la vie associative locale (98 dossiers subventionnés pour une enveloppe globale de 203 409 € dans le Haut-Rhin).

Les chiffres clés 2018

- 799 079 € attribués au titre du CNDS (sport) pour 194 dossiers subventionnés ;
- 98 dossiers subventionnés dans le cadre du FDVA (fonctionnement et actions innovantes) pour un montant attribué de 203 409 € ;
- 268 séjours de vacances et 686 accueils de loisirs déclarés, dont 407 accueils périscolaires ;
- 435 diplômes d'animateurs délivrés (BAFA) ;
- 266 établissements d'activités physiques et sportives recensés dans le secteur marchand ;
- 1144 éducateurs sportifs déclarés en activité ;
- 63 accueils collectifs de mineurs et 37 établissements d'activités physiques et sportives contrôlés ;
- 131 associations agréées « jeunesse et éducation populaire » et 2453 associations affiliées « sport » ;
- 30 postes FONJEP financés et mis à disposition des associations ;
- 1189 jeunes en service civique (début ou fin de mission en 2018) ;
- 50 pupilles de l'État suivis et 13 conseils de famille réunis ;
- 47 médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif attribuées ;
- 206 avis concernant des manifestations sportives, 4 homologations de circuits de véhicules à moteur ;
- 13 enceintes sportives homologuées conformément au code du sport.

➔ Santé, protection animales et environnement (SPAÉ)

Situation sanitaire

L'année 2018 a vu l'explosion des cas de sérotype 8 de la fièvre catarrhale ovine (FCO) chez les bovins. Cette maladie sans gravité pour les animaux est bien implantée dans le département.



69 foyers pour le sérotype 8 de la FCO ont été détectés dans le département (contre 11 en 2017).

Dans la filière bovine, ont été posées puis levées 5 suspicions de brucellose (2 sur le lait et 3 sur le sang) et **1 suspicion de tuberculose**.

Dans la filière volaille, une suspicion d'influenza aviaire a été posée puis infirmée.

Dans la filière aquacole, 10 étangs ont été mis sous surveillance en raison de liens épidémiologiques avec un foyer de Septicémie Hémorragique Virale. 1 foyer a été confirmé, une suspicion est en cours.

Sur l'année, 108 chiens et chats, introduits illégalement, ont été mis sous surveillance contre 70 en 2017. En début d'année, les douanes ont saisi **20 chatons et 2 chiots importés illégalement,** en provenance d'Ukraine, pays non indemne de rage. La moitié des chatons a été victime d'une épidémie de typhus. Les animaux ont été mis sous surveillance 6 mois en famille d'accueil.



En sus, **39 mammifères ont fait l'objet d'une recherche d'infection rabique,** avec résultats négatifs.

La détection du virus de la peste porcine africaine sur un sanglier en Belgique, le 13 septembre, a eu des conséquences en matière d'activité pour la DDCSPP. Des changements réglementaires importants ont été mis en place et le service a dû informer les éleveurs de la filière porcine, en coordination avec ses partenaires. Grâce à une importante mobilisation de tous les acteurs, l'information a été relayée à tous les niveaux opérationnels.



Malgré tous ces événements, la situation sanitaire dans le Haut-Rhin demeure favorable.

Protection animale

Pour des actions de protection animale, le service SPAÉ est intervenu à 5 reprises chez des particuliers, avec l'autorisation du juge des libertés, accompagné le cas échéant des gendarmes.

Un particulier, qui détenait 40 moutons dans des conditions incompatibles avec les besoins de l'espèce, a été verbalisé.

Un troupeau, d'une quarantaine de bovins à l'abandon, a été pris en charge avec le concours du service de remplacement, de la chambre d'agriculture d'Alsace,

du groupement de défense sanitaire et de la mutualité sociale agricole.

La cellule départementale opérationnelle de prévention contre la maltraitance animale a été installée dans le Haut-Rhin. Cette cellule a pour vocation d'identifier et de traiter les situations difficiles

pouvant occasionner des situations de maltraitances (difficultés personnelles, financières, de santé des détenteurs d'animaux). À terme, cette cellule doit permettre des interventions suffisamment tôt pour éviter des situations de maltraitance animale.

Inspections sur le terrain

256 inspections terrain ont été réalisées, auxquelles il faut ajouter 806 visites sanitaires en élevages effectuées par les vétérinaires sanitaires.

Visites sanitaires 2018 :

Espèce	Thème	Nombre
Bovine	biosécurité	703
Petits ruminants	avortements	36
Aviaire	biosécurité	4
Porcine	usage des antibiotiques	63

Missions de service public

Sous ce vocable sont réunis la certification, le suivi des plaintes, la délivrance d'agrément ou d'autorisations.

La DDCSPP assure la certification des échanges internationaux d'animaux et de sous-produits animaux. Le service a délivré 1358 certificats sanitaires en 2018. La diminution du nombre de certificats émis pour les bovins s'accélère. 547 certificats en 2018, soit 200 de moins qu'en 2017.

126 rassemblements d'animaux ont été déclarés (143 en 2017).

Pour la faune sauvage captive, 128 dossiers ont été instruits. La formation spécialisée de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et

des Sites (CDNPS) a été réunie deux fois, ce qui a permis la délivrance de 8 autorisations d'ouverture d'établissements et 11 certificats de capacité. Par ailleurs, 108 autorisations de détention d'animaux de la faune sauvage ont été délivrées (contre 56 en 2017).

Dans le cadre des installations classées pour l'environnement, 95 consultations en matière d'urbanisme ont été traitées, 15 avis sur permis de construire ont été donnés et 37 déclarations ont été enregistrées. Pour finir, 3 arrêtés préfectoraux pour dérogation de distance ont été pris.

Communication

En 2018, le service SPAE a préparé 3 communiqués de presse pour le grand public et 1 pour les maires.

Faits marquants

- Implantation du sérotype 8 de la FCO dans le département ;
- 20 chatons et 2 chiots importés illégalement d'Ukraine et mis sous surveillance pendant 6 mois ;
- Un éleveur clandestin verbalisé pour 40 moutons détenus dans des conditions indignes.

Les chiffres clés de 2018

- ➔ 256 inspections ;
- ➔ 1358 certificats sanitaires ;
- ➔ Gestion de 126 suspicions de maladies animales ;
- ➔ 108 chiens et chats importés illégalement mis sous surveillance ;
- ➔ 46 prélèvements dans le cadre des plans de surveillance et de contrôles ;
- ➔ Faune sauvage : 128 dossiers instruits ;
- ➔ ICPE : 35 avis PC, 95 consultations urbanismes, 37 déclarations et 3 arrêtés préfectoraux.

➔ Sécurité sanitaire des aliments (SSA)

Le service exerce ses missions dans le cadre des priorités d'actions fixées par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL). Son activité se traduit majoritairement par la réalisation de contrôles à tous les niveaux (production, importation, distribution) et dans toutes les filières alimentaires.

Quelles sont ses attributions principales ?

- Remplir des missions de service public telles que l'inspection permanente en abattoir, la certification à l'exportation, le traitement des demandes de professionnels et la gestion des alertes et des TIACs (toxi infections alimentaires collectives) ;
- Satisfaire aux obligations communautaires de surveillance du marché en réalisant des actions de contrôle ciblées sur les produits à risque et en participant à des plans de surveillance des secteurs et des produits ;
- Vérifier la conformité et la sécurité des produits alimentaires ;
- Réaliser les interventions programmées conformément à une analyse de risques.



Quelles ont été ses priorités en 2018 ?

En matière de sécurité sanitaire, des interventions ciblées ont mis fin aux situations les plus problématiques constatées dans certains ateliers : locaux délabrés ou encrassés, pratiques hygiéniques douteuses. Elles ont aussi contribué à ce que certains professionnels puissent développer leur activité. Au cas présent, l'attribution d'agrément à des exploitants agricoles, épaulés techniquement par la Chambre d'Agriculture d'Alsace, leur a permis de diversifier les circuits de commercialisation de leurs produits. Des agréments ont également été attribués pour des professionnels dans les domaines de la restauration collective, les produits laitiers, l'industrie pharmaceutique, les produits transformés à base de viandes...

Dans un contexte général de sensibilisation du grand public en matière de protection animale en abattoir, la DGAL a conforté la surveillance permanente effectuée au quotidien par la mise en place d'un programme d'inspections spécifiques. Localement, les inspections effectuées ont permis de confirmer le caractère satisfaisant de la situation dans les établissements du Haut-Rhin.

En 2017, 14 alertes alimentaires ont été déclenchées par la Mission d'Urgence Sanitaire pour le département du Haut-Rhin. **En 2018, ce nombre a triplé et ce sont 44 alertes qui ont été traitées par le service de sécurité sanitaire des aliments.** Plusieurs tonnes de denrées animales ou d'origine animale ont été retirées de la vente et rappelées pour destruction.



Focus sur des dossiers significatifs :

- 20 établissements ont fait l'objet d'une mise en demeure en raison de manquements graves en matière d'hygiène des locaux et des pratiques ;
- Un abattoir de volailles a été fermé pour des manquements graves en matière de protection animale et d'hygiène des locaux ;
- Dans le domaine de la chasse, 2071 bêtes ont été inspectées dans les ateliers de traitement de gibier. Cette activité est en constante augmentation puisque 1400 carcasses de sangliers ont également été analysées pour la recherche de trichines.



Les chiffres clés de 2018

- ↪ **335** interventions réalisées dans **232** établissements ;
- ↪ **1497** prélèvements de denrées animales ou d'origine animale ;
- ↪ **44** alertes ou signalements et **5** toxi-infections alimentaires collectives prises en charge ;
- ↪ **360** déclarations d'activité et dérogations enregistrées ;
- ↪ **18** dossiers de demandes d'agrément instruites et **5** agréments attribués ;
- ↪ **149** certificats délivrés pour l'exportation pour **456** tonnes de denrées animales ou d'origine animale exportées.

➔ Concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF)

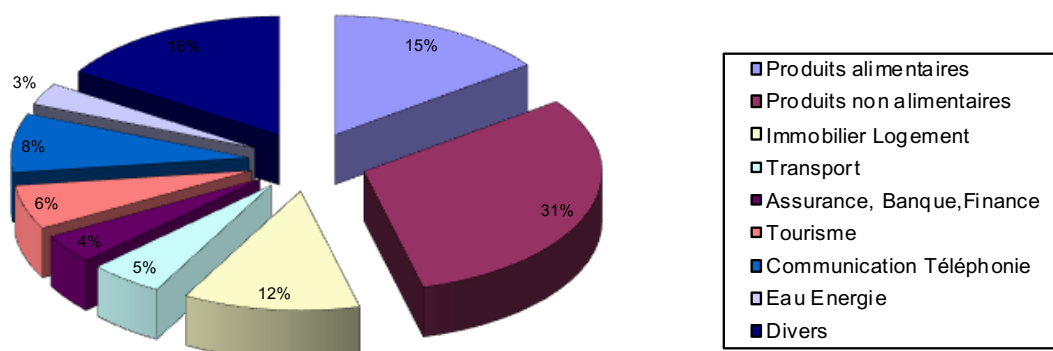
3 missions :

- Faire respecter les règles de concurrence pour un marché ouvert et transparent ;
- Informer et protéger les consommateurs des pratiques commerciales abusives ou illicites ;
- Préserver la sécurité et la santé des consommateurs.

Baromètre des réclamations

(outil de recensement des préoccupations des consommateurs)

895 réclamations en 2018



Faits marquants

Parcours Acrobatique en Hauteur :

Comme les loisirs de plein air connaissent une forte fréquentation en période estivale, des contrôles réguliers sont effectués pour garantir la sécurité des utilisateurs. Cet été, **2 parcours acrobatiques en hauteur (PAH) ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux de suspension totale ou partielle de leur activité** pour une durée de 3 mois en application de l'article L.521-23 du code de la consommation.

En effet, **le non-respect de l'obligation générale de sécurité entraînait un risque pour la santé des pratiquants**. Ont été relevés :

- l'utilisation d'équipements de protection individuelle vétustes ou conçus par le responsable des PAH et n'ayant fait l'objet d'aucune évaluation de conformité ;
- le manque d'entretien des parcours acrobatiques en hauteur et de leur environnement ;
- des anomalies de conception des ateliers entraînant un risque de blessure pour les pratiquants ;

- l'absence d'informations et de consignes de sécurité suffisantes à destination des pratiquants.

La réouverture de ces structures n'est intervenue qu'après la réalisation d'un contrôle par un organisme indépendant attestant de la sécurisation des parcours.



Sécurité d'un hoverboard

Dans un contexte de promotion des mobilités « douces », les engins motorisés non homologués (trottinettes, gyropodes, mono roues...) connaissent les faveurs du public.

Il importe donc de s'assurer de la sécurité de leurs utilisateurs et des autres usagers de la voie publique. Aussi, un prélèvement a été effectué sur un hoverboard distribué par un professionnel local.

Les essais effectués ont mis en évidence la **non-conformité et la dangerosité** du produit en cause, en raison de **risques de choc électrique et de départ de feu consécutifs à un manque d'étanchéité du compartiment batterie**. L'enseigne a mis en œuvre des mesures volontaires **de retrait du marché et de rappel en direction des consommateurs** pour ce produit.

Cette référence n'étant pas commercialisée uniquement en France, ces constats ont été transmis à la communauté européenne.



Secteur de la restauration

L'activité touristique du département du Haut-Rhin ne se dément pas. **Le contrôle de la restauration sous toutes ses formes, traditionnelles ou rapides, reste une priorité d'actions de la DDCSPP**. En 2018, 245 établissements ont été contrôlés tant en ce qui concerne la sécurité des produits (conditions de conservation, date limite de consommation), les bonnes pratiques (hygiène des locaux, des équipements et des personnels) que la loyauté des offres (origine des produits, fait maison...).

6 restaurants ont fait l'objet d'une fermeture administrative en raison de la saleté de leurs locaux et équipements et de négligences généralisées.

Des suites contentieuses ont été engagées parallèlement pour chacun des établissements concernés.

D'une façon générale, les suspensions d'activité sont rapidement suivies d'effet. Outre le caractère dissuasif du manque à gagner, occasionné par la cessation d'activité, ces mesures permettent aux intéressés une remise en état de leurs locaux et équipements (nettoyage approfondi, évacuation des déchets et encombrants...).

On note parallèlement une recrudescence de la mise en vente de denrées périmées dans le secteur de la restauration commerciale.

Ces constats traduisent le manque de professionnalisme de certains exploitants parfois peu ou pas au fait des obligations et responsabilités qui leur incombent.

Contrôle de l'information du consommateur sur les denrées alimentaires

Dans le cadre d'une **enquête nationale en matière d'information du consommateur sur les denrées alimentaires**, le service a procédé au contrôle de 85 grandes surfaces, petits commerces sédentaires et ambulants, fabricants, vendeurs sur internet ... **33 d'entre eux ont présenté des anomalies qui ont donné lieu à 25 avertissements et 8 mesures de police administrative.**

D'une manière générale, les grandes surfaces connaissent leurs obligations. Elles ont adapté les étiquetages de leurs produits préemballés et mis en place des supports adaptés à l'information des consommateurs concernant l'incorporation d'allergènes dans les produits non préemballés.

Il en est de même pour les fabricants et importateurs qui, grâce à leurs systèmes de veille réglementaire, connaissent leurs obligations.

Dans les petits commerces (sur marchés ou non), l'indication des allergènes fait souvent défaut. Ces professionnels sont demandeurs de précisions quant à l'application concrète de la réglementation et les suites pédagogiques permettent la mise en conformité ultérieure de ces établissements.

Sur des sites internet, l'absence totale de la liste des ingrédients ou a minima la non-mise en avant des allergènes, constituent les manquements les plus constatés.

Outre leur caractère formel, ces manquements peuvent avoir un impact en matière de sécurité des consommateurs lorsque ceux-ci présentent des allergies alimentaires, il est donc important que les professionnels prennent pleinement conscience de la nécessité de fournir une information complète en la matière.

Contrôle des médecines non conventionnelles :

Face à l'essor de la médecine non conventionnelle, à l'accroissement du nombre de consommateurs, parfois en situation de grande vulnérabilité, y ayant recours, et aux risques pour la santé publique qui demeurent importants lorsque ces pratiques sont réalisées par des professionnels n'ayant aucun titre ou formation pour ce faire, **une enquête nationale a été diligentée dans ce secteur.**

À l'échelle départementale, 10 contrôles ont été opérés auprès des naturopathes, aromathérapeutes, hypnothérapeutes, acupuncteurs, auriculothérapeutes et réflexologues. **4 d'entre eux n'avaient pas affiché leurs tarifs dans le lieu de réception de la clientèle alors qu'ils figuraient sur le site internet, 5 ne remettaient pas systématiquement des notes à leurs clients et 2 avaient indiqué être susceptibles d'intervenir à domicile, mais ne disposaient pas de document conforme concernant les modalités de la vente hors établissement.**

Par contre, il a été constaté que les diplômes obtenus par ces professionnels de médecine non conventionnelle étaient affichés dans les cabinets. Au total 11 points d'avertissements ont été adressés à six professionnels sur l'affichage des tarifs, la remise de notes, la vente hors établissement et le respect de la loi LCEN (loi pour la confiance dans l'économie numérique).

Les contrôles de suivi ont permis de constater que les corrections nécessaires ont été apportées par les professionnels.



GUIDE 2018 DES VACANCES D'ÉTÉ

Les chiffres clés de 2018

- ↻ 2105 visites d'établissements ;
- ↻ 3905 courriers ou courriels reçus ;
- ↻ 455 demandes d'informations traitées dans un délai moyen de réponse de 3 jours ;
- ↻ 267 prélèvements de produits alimentaires et non alimentaires réalisés ;
- ↻ 36 alertes traitées consécutives à des problèmes de sécurité sur différents produits ;
- ↻ 605 avertissements ;
- ↻ 148 mesures administratives ;
- ↻ 60 procès-verbaux pénaux.

➤ La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE)

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée « grande cause nationale » par le Président de la République et le comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité, du 8 mars 2018, en a précisé les axes majeurs :

- diffuser la culture de l'égalité partout et dès le plus jeune âge,
- agir pour l'égalité professionnelle (égalité salariale, conciliation des temps de vie, entrepreneuriat des femmes, insertion professionnelle),
- garantir l'accès aux droits : sport, culture, santé, sécurité dans l'espace public, lutte contre les violences sexistes et sexuelles,
- garantir l'exemplarité de l'État.

C'est à partir de ces priorités que l'activité de la déléguée s'est déployée tout au long de l'année.

Diffusion de la culture de l'égalité

Plusieurs conférences ont été organisées pour alerter sur les inégalités, en faire prendre conscience, et pour tenter d'infléchir les comportements et les choix, notamment sur les sujets suivants :

- Au pôle média-culture à Colmar en janvier : le sexisme dans le sport, avec Béatrice Barbusse, ancienne handballeuse de haut niveau, secrétaire

générale de la fédération française de handball, sociologue et écrivaine, en partenariat avec le comité départemental de handball ;

- Au conseil départemental en février : le genre dans le travail social (85 % de femmes dans les métiers du social), en partenariat avec l'institut supérieur du social (ISSM) de Mulhouse et 4 classes de 3 lycées colmariens ;
- Femmes et Justice, à la cour d'appel de Colmar pour le 8 mars, en partenariat avec le collège Pfeffel et le lycée des métiers à Pulversheim ;
- Au pôle média-culture de Colmar en mars : conférence sur Monique Wittig, théoricienne du féminisme et écrivaine (prix Médicis pour « l'Oppoponax »), en partenariat avec l'association Femmes cheffes d'entreprises (FCE) de Colmar ;
- Au conseil départemental en octobre : « Mixte - cité/ mixité, comment fabriquer une ville égalitaire ? », dans le cadre des journées européennes de l'architecture ;
- À Ingersheim en novembre : les artistes femmes dans l'histoire de l'art, avec Anne-Virgine Diez, historienne de l'art, en partenariat avec le CIC Est ;
- À Turckheim pour le 25 novembre : le viol comme arme de guerre, avec Raphaëlle Branche, docteure en histoire et Sarah de Haro, bénévole associative, avec le soutien de l'association La Petite Ourse.



Égalité professionnelle

Des sensibilisations ont été menées et des rencontres organisées avec des partenaires associatifs, dont : l'association FCE Colmar, le réseau des Mampreneures (mères et cheffes d'entreprises), le collectif Or du commun (projet de « co-working » dans un esprit d'économie sociale et solidaire).

Un travail a également été engagé avec des services de l'État :

- le réseau des assistant.es sociales, piloté par le référent de la DDCSPP et de la DDT ;
- l'UD DIRECCTE (comité de direction, inspection du travail, plans et accords d'entreprises relatifs à l'égalité professionnelle), observatoire départemental du dialogue social ;
- les collègues de la DDCSPP et de la DDT, volontaires pour participer à un « café de l'égalité ».

Accès aux droits et lutte contre les violences

Le réseau partenarial de lutte contre les violences faites aux femmes s'est encore développé et a poursuivi son action, sous le pilotage de la déléguée départementale. Ces rencontres ont permis de suivre l'activité de l'accueil de jour, placé sous la responsabilité du CIDFF, et d'aborder de nombreux sujets transversaux : sexualités/contraception/IVG ; accompagnement des

victimes aux hôpitaux civils de Colmar ; pôle psychosocial au commissariat de Mulhouse ; téléphone d'urgence de grand danger ; harcèlement de rue et agressions sexuelles... Le sujet des femmes en situation de handicap et victimes de violences a été approfondi et a donné lieu à la constitution d'un groupe de travail spécifique, piloté par la déléguée départementale, auquel ont été associés des stagiaires de l'Institut Régional d'Administration (IRA) de Metz.

La lutte contre la prostitution a également fait l'objet d'une attention particulière. La commission départementale ad hoc a examiné les demandes de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, présentées par l'association agréée « Le Nid ». La situation locale a conduit à la mise en place d'un groupe de travail consacré à la prostitution estudiantine et des mineures, piloté par la déléguée départementale, auquel un autre groupe de stagiaires de l'IRA a été associé.

Enfin, à l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, une initiation à la self défense a été proposée en interministériel aux collègues de la DDCSPP, de la DDT, de l'UD DIRECCTE et du TGI de Colmar. 80 femmes ont pu bénéficier de cette formation dispensée par l'association sportive SAO Colmar.



Les chiffres clés de 2018

- En 2018, le soutien financier apporté par l'État a concerné 27 actions, portées par 9 associations, pour un montant total de plus de 190 000 €, l'instruction de ces dossiers étant assurée localement ;
- Près de 300 nouvelles femmes ont été accompagnées par l'accueil de jour départemental ;
- Le réseau partenarial de lutte contre les violences faites aux femmes s'est réuni 5 fois sous la présidence de la déléguée départementale, avec une trentaine de participants à chaque réunion.

➔ Le secrétariat général

Le secrétariat général assure la gestion des ressources humaines, des moyens financiers, matériels et immobiliers nécessaires au fonctionnement quotidien de la DDCSPP et appuie la direction dans le pilotage de la performance. Par ailleurs, les secrétariats du comité médical et de la commission de réforme lui sont rattachés.

Les ressources humaines

En 2018, la DDCSPP comptait 92 agents rattachés à 6 ministères, dont 6 agents mis à disposition de la MDPH.

Catégorie	MAA	MTES	MINEFI	MI	Ministères sociaux	SPM	Total
A	8	1	11	1	16	2	39
B	14	1	8	0	12	0	35
C	1	3	1	4	9	0	18
Total	23	5	20	5	37	2	92

Les mouvements de personnel ont été importants avec la gestion de 23 arrivées, dont le recrutement de 8 agents contractuels, et 19 départs.

71 agents ont suivi des actions de formation professionnelle totalisant 310 jours de formation, dont 55% concernent des actions techniques spécifiques aux missions de chaque ministère.



Les élections professionnelles

Les élections professionnelles, qui ont lieu tous les quatre ans, se sont déroulées le 6 décembre 2018 pour renouveler les mandats des membres des instances représentatives du personnel au niveau national et local. Au sein de la DDCSPP, le taux de participation pour le comité technique local a été de 82,10% pour 84 électeurs inscrits - 69 votants - 64 suffrages valablement exprimés. La répartition des 4 sièges des représentants titulaires est la suivante : 2 CFDT - 1 FO et 1 UNSA.

La gestion financière

La DDCSPP assure la gestion de 9 budgets opérationnels de programme. La prévention des risques, appliquée aux processus comptables, a permis la continuité des bons résultats obtenus en 2017 : le délai global de paiement (DGP) moyen reste en dessous de 13 jours et le taux de demande de paiement en anomalie est à 0,4%.



BOP	Libellé	Crédits de paiement consommés
104	Intégration et accès à la nationalité française	630 758 €
135	Développement et amélioration de l'offre de logement	1 658 €
157	Handicap et dépendances	67 058 €
177	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	18 643 641 €
183	Protection maladie	2 141 €
303	Immigration et asile	7 496 984 €
304	Lutte contre la pauvreté	6 473 916 €
206	Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	220 420 €
206	Titre II - Vacances et prestations sociales	395 €
333-01	Moyens mutualisés - fonctionnement courant	228 526 €
333-02	Moyens mutualisés - loyers et charges immobilières	217 828 €
TOTAL		33 971 503 €

La délivrance des cartes de mobilité inclusion (CMI)

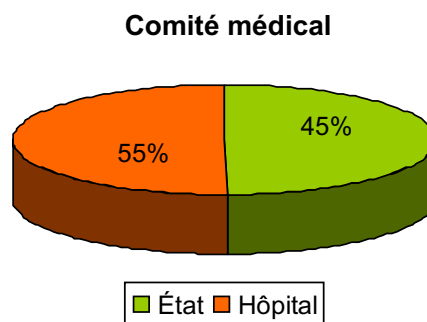
La DDCSPP est en charge, depuis le 2^{ème} semestre 2017, de l'attribution de la carte de mobilité inclusion destinée aux organismes assurant le transport collectif de personnes handicapées. En 2018, 77 cartes CMI comportant la mention « stationnement personnes handicapées » ont été délivrées à 27 associations haut-rhinoises.



Le comité médical et la commission de réforme

Le comité médical est une instance consultative, composée de médecins agréés, qui intervient préalablement à la décision de l'employeur pour l'attribution des divers congés existants pour raisons de santé, pour les fonctions publiques d'État et hospitalière.

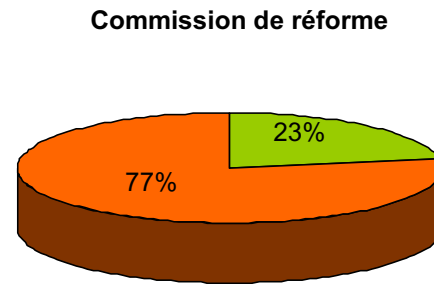
Répartition des dossiers :



En 2018, le comité médical a statué sur 926 dossiers au cours de 12 séances, chiffres stables par rapport à 2017.

La commission de réforme, instance consultative médicale et paritaire, réunit des médecins du comité médical, des représentants de l'administration et des représentants du personnel. Elle est compétente pour les fonctions publiques d'État et hospitalière. Elle émet un avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie, les admissions à la retraite anticipée pour maladie ou invalidité et les taux d'invalidité qui en résultent.

Répartition des dossiers :

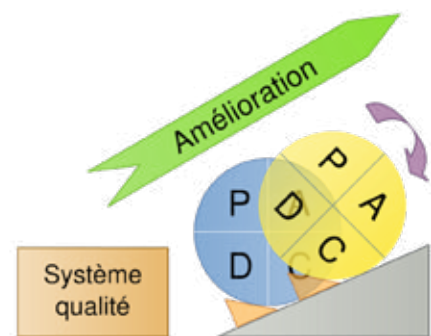


La commission de réforme a émis un avis sur 222 dossiers, au cours de 6 séances, contre 321 dossiers examinés en 2017.

Le pilotage de la performance

Le pilotage de la performance mobilise les outils du management par la qualité, du contrôle de gestion et du contrôle interne. Les faits marquants 2018 sont :

- Un audit DGCCRF sur le CPMM (contrôle de la première mise sur le marché) et la chaîne PAS (prélèvement analyse suite) qui a conduit à 6 points forts à mutualiser, 5 points à améliorer et 1 non-conformité sur la chaîne PAS ;
- Un audit sur le processus DGAL « veille, surveillance, prévention et traitement des alertes » qui a conduit à 5 points forts, 2 points à améliorer, 2 points sensibles et aucune non-conformité ;
- Deux revues de direction DGAL / DGCCRF, moment privilégié pour faire le point de l'année écoulée et fixer les axes d'amélioration pour l'année suivante ;
- La poursuite des actions d'amélioration pour l'application du référentiel d'accueil du public en vue de l'audit de labellisation au printemps 2019.

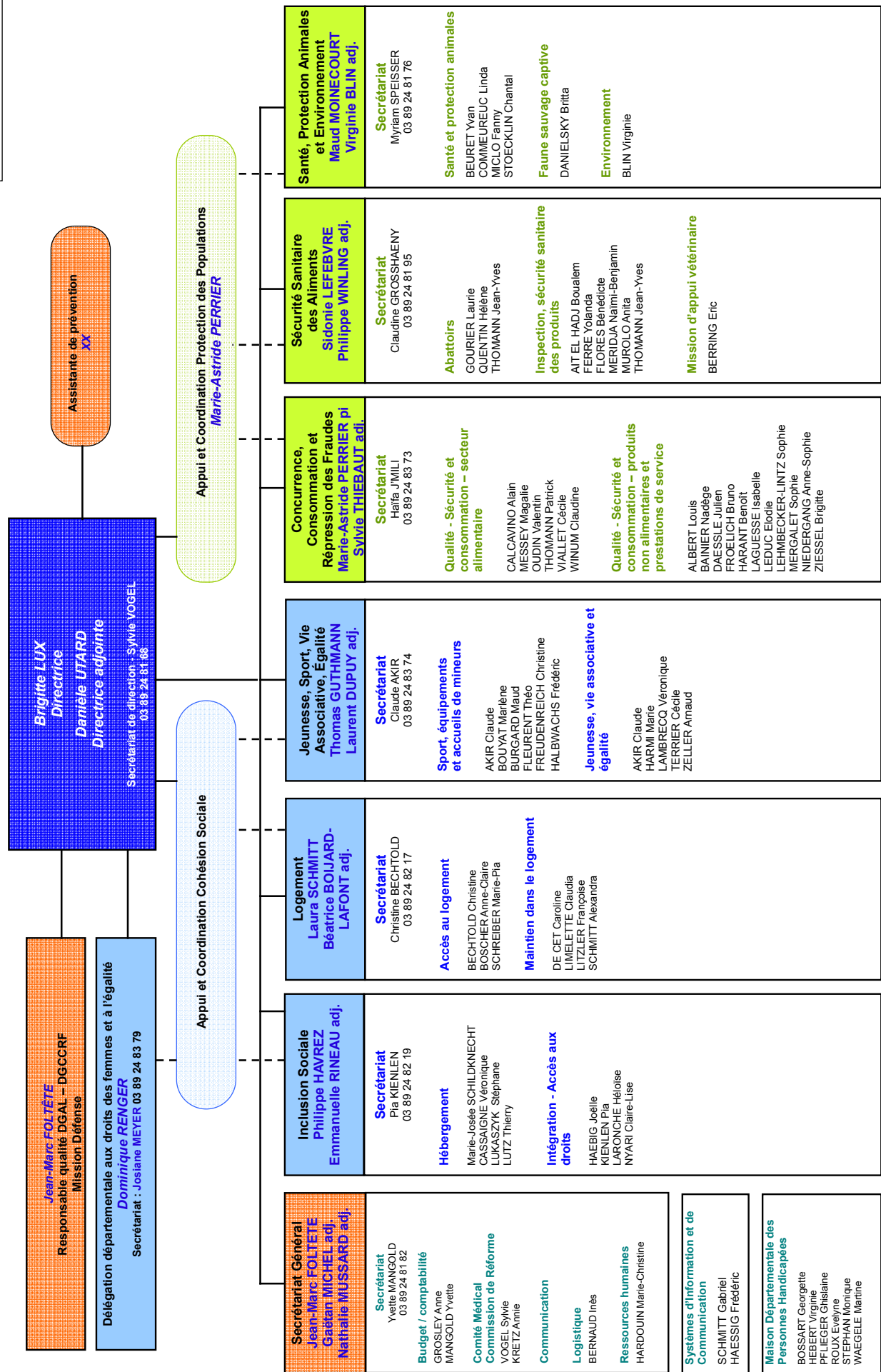
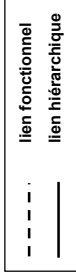


Les chiffres clés de 2018

- ↻ 23 agents arrivés, dont 8 contractuels ;
- ↻ 19 agents en départ, dont 6 contractuels ;
- ↻ 5 réunions du comité technique (CT) ;
- ↻ 4 réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;
- ↻ 310 jours de formation continue suivis par 71 agents ;
- ↻ 33 971 503 € de crédits d'intervention pour 1147 actes de gestion ;
- ↻ Dont 434 532 € de crédits de fonctionnement pour 264 actes de gestion ;
- ↻ Délai global de paiement égal à 12,2 jours ;
- ↻ Taux d'anomalie des demandes de paiement à 0,4% ;
- ↻ 77 cartes CMI délivrées à 27 structures ;
- ↻ 926 dossiers examinés par le comité médical en 12 séances ;
- ↻ 222 dossiers examinés par la commission de réforme en 6 séances ;
- ↻ 2 audits ayant conduit à 11 points forts, 2 points sensibles et 1 non-conformité ;
- ↻ 11 fiches d'amélioration enregistrées ;
- ↻ 4 fiches de réclamation aux sous-traitants émises.

01/12/2018

Organigramme de la DDCSPP du Haut-Rhin



Glossaire

AHI : Accueil Hébergement Insertion	CMI : Carte Mobilité Inclusion	MI : Ministère de l'Intérieur
ALT : Allocation Logement Temporaire	CNDS : Centre National de Développement du Sport	MINEFI : Ministère de l'Economie et des Finances
ASL : Atelier Socio-Linguistique	CPH : Centre Provisoire d'Hébergement	MJPM : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
ALUR : Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové	CPMM : Contrôle de la Première Mise sur le Marché	MTES : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
AVDL : Accompagnement Vers et Dans le Logement	DALO : Droit au Logement Opposable	PAH : Parcours Acrobatique en Hauteur
BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur	DDI : Direction Départementale Interministérielle	PAS : Prélèvement Analyse Suite
BOP : Budget Opérationnel de Programme	DGAL : Direction Générale de l'Alimentation	PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile	DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes	PEDT : Projet Educatif Territorial
CAF : Caisse d'Allocations Familiales	DN@ : Dispositif National d'Accueil	PRAHDA : Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile
CAO : Centre d'Accueil et d'Orientation	EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale	SGARE : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et Européennes
CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles	EPI : Equipement de Protection Individuelle	SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives	FCO : Fièvre Catarrhale Ovine	SIDSIC : Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication
CDNPS : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites	FONJEP : Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire	SPM : Services du Premier Ministre
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	GHAM : Groupes Homogènes d'Activité et de Missions	TIAC : Toxi-Infection Alimentaire Collective
CIDFF : Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles	HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile	VAO : Vacances Adaptées Organisées
CIA : Convention Intercommunale d'Attribution	LCEN : Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique	
CIL : Conférence Intercommunale du Logement	MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	
CIR : Contrat d'Insertion Républicaine	MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées	

Coordonnées générales

Standard téléphonique : 03.89.24.82.00

Télécopie : 03.89.24.82.01

Courriel : ddcspp@haut-rhin.gouv.fr

Adresse courrier :

DDCSPP du Haut-Rhin

Cité administrative - Bâtiment C

3 Rue Fleischhauer

68026 COLMAR CEDEX